

## COMITE DIRECTEUR du 20 décembre 2020

### APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE DE MEMBRE DU TRIBUNAL REGIONAL DE DISCIPLINE ET D'ARBITRAGE

Les élections aux postes vacants des membres du Tribunal Régional de Discipline et d'Arbitrage de la Ligue Motocycliste Bourgogne-Franche-Comté se tiendront le **20 décembre 2020** lors du Comité Directeur de la Ligue qui se déroulera à BOST - 71320 SAINTE RADEGONDE (locaux du MC Dardon Gueugnon) à 9h00.

**Nombres de postes : 10 (dont 4 postes vacants)**

#### Particularités :

10 postes de membres choisis notamment, en raison de leur compétence d'ordre juridique ou en matière d'éthique et de déontologie sportives.

L'instance ne peut délibérer valablement que si les membres présents du Comité Directeur ne sont pas en majorité tant dans la composition que dans le vote. Le Président de la Ligue Motocycliste Bourgogne Franche-Comté ne peut être membre d'aucun organe disciplinaire.

La durée du mandat est identique à celle des membres du Comité Directeur et prend fin avec celui-ci. Les membres du Tribunal Régional de Discipline et d'Arbitrage et leur Président sont élus à la majorité simple par le Comité Directeur.

Les candidatures doivent être adressées à la Ligue Motocycliste Bourgogne Franche-Comté au moins quinze jours avant la date des élections, soit **avant le 5 décembre 2020 (sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire)** accompagnées du bulletin judiciaire n°3, **par pli recommandé avec demande d'avis de réception**. Le Président de l'instance est désigné par le Comité Directeur parmi les membres élus de l'organe disciplinaire.

Les personnes souhaitant se présenter peuvent remplir la candidature jointe et la renvoyer sous les formes requises au secrétariat de la Ligue :

Ligue Motocycliste Bourgogne Franche-Comté – 9 avenue Aristide Briand - 39100 DOLE.

Comité Directeur

du 20 décembre 2020 à SAINTE RADEGONDE

**ACTE DE CANDIDATURE POUR LE TRIBUNAL REGIONAL  
DE DISCIPLINE ET D'ARBITRAGE**

Extrait de l'article 3 du code de discipline et d'arbitrage la Ligue Motocycliste Bourgogne Franche-Comté :

Il est institué au niveau régional un organe disciplinaire de première instance, le Tribunal Régional de Discipline et d'Arbitrage, investi du pouvoir disciplinaire et d'arbitrage à l'égard des associations affiliées à la Ligue Motocycliste Bourgogne Franche-Comté, des membres licenciés de ces associations et des Comités Départementaux. Cet organe se compose de dix membres choisis notamment, en raison de leur compétence d'ordre juridique ou en matière d'éthique et de déontologie sportives.

L'organe disciplinaire est composé en majorité de membres n'appartenant pas aux instances dirigeantes de la Ligue Motocycliste Bourgogne Franche-Comté. L'instance ne peut délibérer valablement que si les membres présents du Comité Directeur ne sont pas en majorité tant dans la composition que dans le vote. Le Président de la Ligue Motocycliste Bourgogne Franche-Comté ne peut être membre d'aucun organe disciplinaire. La durée du mandat est identique à celle des membres du Comité Directeur et prend fin avec celui-ci. Les membres du Tribunal Régional de discipline et d'Arbitrage et leur Président sont élus à la majorité simple par le Comité Directeur. Les candidatures doivent être adressées à la Ligue Motocycliste Bourgogne Franche-Comté au moins quinze jours avant la date des élections **accompagnées du bulletin judiciaire n°3**, par pli **recommandé avec demande d'avis de réception**.

Je soussigné(e) : .....

Demeurant : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Club : ..... Dépt. : .....

Licence n° (*non obligatoire*) : .....

Déclare être candidat(e) au sein du Tribunal de Discipline et d'Arbitrage

Fait à : .....

Le : .....

*Signature*

**Attention :**

Pour être recevable, la candidature doit être adressée par **pli recommandé avec demande d'avis de réception avant le 5 décembre 2020 (sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire)** à :

Ligue Motocycliste Bourgogne Franche-Comté – 9 avenue Aristide Briand – 39100 DOLE

Le cachet de la poste faisant foi.